

**Au Conseil communal de Genolier**

Genolier, le 25 avril 2023

**PREAVIS N° 36/2023**

concernant une demande de crédit  
de CHF 60'000.— TTC pour  
l'étude de la refonte totale de la  
partie habitation du bâtiment  
Route de la Gare 5 – parcelle 19

Délégués municipaux :

Pascal Colombo, Municipal  
Jean Zucchello, Municipal

Commissions chargées de l'étude :

Commission des finances  
Commission des bâtiments



*Pour que les souvenirs perdurent*

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères-ers,

## **1. INTRODUCTION**

En date du 16 juin 2022, le Conseil communal a consenti l'acquisition de l'immeuble sis au 5 rue de la Gare (parcelle 19 de Genolier) occupé par trois locataires (2 logements et 1 commerce).

Le coût de cette acquisition s'est élevé à CHF 1'400'000.— financé par la vente des propriétés communales de la Chèvrerie sur la commune d'Arzier-Le Muids,

Un crédit de CHF 300'000.— a également été accepté par le Conseil communal pour effectuer des travaux urgents (selon liste de nos experts).

## **2. SITUATION ACTUELLE**

Pour diverses raisons, les locataires des deux logements ont décidé de quitter leur appartement ce qui nous permet d'entamer une rénovation complète de l'immeuble à l'exception de la pharmacie qui fera uniquement l'objet de quelques travaux assimilables à de l'entretien.

A relever que compte tenu du départ annoncé des locataires, le crédit de CHF 260'000.— + CHF 40'000.— de réserve octroyé par le Conseil communal pour les travaux urgents n'a été utilisé qu'à hauteur de CHF 25'136.— à ce jour.

## **3. PROJET**

La vision de la Municipalité est la refonte totale de la partie habitations de ce bâtiment.

Outre la création éventuelle d'un appartement supplémentaire, un accent particulier sera mis sur l'isolation thermique et phonique ainsi que sur la production électrique. De plus, des espaces de vie attractifs pour les locataires et une rénovation totale de la façade sont également prévues.

## **4. DEMANDE**

A ce stade, la Municipalité sollicite un crédit d'étude de CHF 60'000.— destiné à soumettre à trois architectes un mandat de proposition de développement de ce bâtiment. Ce montant comprend l'analyse des surfaces/volumes à disposition, aucun plan n'étant disponible.

## **5. CONCLUSION**

Il faut considérer cette demande comme une première étape allant dans le sens de la valorisation du patrimoine communal.

Financièrement et une fois que le projet définitif aura été désigné, ce montant sera intégré au crédit global de cette opération qui pourra mieux rentabiliser notre investissement initial.

## **6. FINANCEMENT**

Le montant de ce préavis sera financé par la trésorerie courante.

## **7. CONCLUSION**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis N° 36/2023 concernant une demande de crédit de CHF 60'000.— TTC pour l'étude de la refonte totale de la partie habitation de ce bâtiment

Ouï les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**D é c i d e :** d'autoriser la Municipalité à investir la somme de CHF 60'000.— TTC pour l'étude de la refonte totale de la partie habitation du bâtiment Route de la Gare 5 – parcelle 19.  
Cet investissement sera amorti via le fonds de réserve « Intérêts publics » (9282.14).

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  
A. Darmon

la secrétaire :  
D. Jayet